

DECLARATION DE JEAN PREVOST, Conseiller communautaire CCEPPG CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 8 avril 2021

Si je partage sur la forme le rare avis qui a été donné lors du dernier conseil communautaire par Bruno Durieux, Maire de Grignan, sur le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui nous a été présenté, je ne puis être d'accord sur le fond ! Un DOB ne doit pas être que de la littérature, mais apporter un avis éclairé sur la situation budgétaire de notre intercommunalité, et proposer des solutions concrètes sur le long terme pour traiter les problèmes et les dysfonctionnements, en relation étroite avec la commission des finances.

Les seules solutions qui ont été avancées lors de ce dernier conseil communautaire c'est de toucher quelques boutons (Attribution de compensation, taux de la TEOM, GEMAPI, ...), mais à aucun moment les vrais raisons de la situation financière délicate dans laquelle nous nous trouvons ont été abordés.

Ce n'est pas de cette manière que nous pourrions aborder sereinement les années à venir...

Nous sommes arrivés au pied de la falaise, tel que je le prévoyais fin 2018 début 2019, et je m'en étais exprimé au près de Patrick Adrien lors d'un repas que nous avons partagé.

Nous sommes tous dans la même barque, et il est inutile de continuer à ramer ainsi, la falaise contre laquelle nous sommes ne bougera pas.

Nous devons changer radicalement de direction pour essayer d'aborder les années à venir plus sereinement, et nous donner les moyens de jouer pleinement notre rôle au profit de toutes les communes.

Déjà dans un premier temps, il doit être intéressant qu'il soit porté à la connaissance de l'ensemble des élus communautaires le dernier rapport d'analyse financière réalisé par le Trésor Public de Valréas en septembre 2019 et qui porte sur les exercices 2016-2018.

Ce rapport met certainement en exergue certains ratios critiques et doit être une source d'inspiration pour nous sortir de l'ornière dans laquelle nous nous trouvons.

Si la solution prise dans l'urgence, lors de la dernière conférence des maires (pour rappel, si la conférence des maires émet des avis, « ceux-ci sont adressés à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale », loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019) et qui consiste à modifier le cap qui avait été fixé pour faire converger vers un taux unique de TEOM l'ensemble de nos 3 zones, nous pouvons évidemment convenir que c'est une solution pour traiter l'urgence !

La solution d'alimenter la taxe GEMAPI en est une autre !

Si ces solutions vont permettre de rendre présentable le budget primitif 2021 que nous allons avoir à voter, elles ne traitent pas des problèmes de fond et nous allons à nouveau attaquer la falaise lors du vote du BP 2022 !

Pouvons-nous être d'accord ce soir lors des votes.

Même si dans l'urgence nous pouvons être convaincus qu'il n'y a pas d'autres solutions que de toucher à la TEOM et d'alimenter la GEMAPI, sur le fond, et dans l'intérêt de nos concitoyens qui nous ont fait confiance en nous amenant ici, nous ne pouvons donner un blanc-seing à la politique qui est menée depuis plusieurs années.

Pour toutes ces raisons je pense nous ne pouvons pas voter le Compte Administratif ce soir. CA qui est le reflet de l'exercice 2020 et des politiques menées depuis des années, ou alors nous nous rendons « complices ».

Nous ne pouvons pas accepter ces nouveaux prélèvements qui vont impacter directement l'ensemble des propriétaires qui acquittent une TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties). Un retour en arrière et l'instauration d'une REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) serait plus juste car elle ne serait pas indexée sur une VL (Valeur Locative) qui varie d'une commune à une autre, mais sur un service rendu. Elle serait de ce fait plus « pédagogique » puisqu'elle serait perçue sur l'ensemble des utilisateurs du service (propriétaires comme locataires). Elle apporterait une véritable transparence dans la mesure où elle doit être gérée dans un budget annexe. Enfin, si pour la perception de la TEOM la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) prélève au passage 8%, ce prélèvement qui représente une somme de plus de 240 000€ serait bien mieux dans les comptes de notre budget.

D'autant que, en contrepartie de ce prélèvement, la DGFIP a fermé le Trésor Public de Grignan et prochainement celui de Valréas...

Enfin, si nous ne sommes pas d'accord pour continuer ainsi, nous ne pouvons que voter contre le BP 2021 ou alors ce serait dire que nous sommes d'accord sur la politique passée et à venir qui est menée...